

## RAPPORT FINANCIER 2021

Les documents comptables officiels (compte de résultat et bilan) établis par la société d'expertise comptable SPE2CGA, et arrêtés lors du conseil d'administration du 30 mai 2020, sont à votre disposition.

## 1. Compte de résultat de Seuil

Le compte de résultat présente un excédent de 28 955 € ; les produits 2021 s'élèvent à 564 730 € et les charges à 535 775 €..

Ci-dessous, une présentation analytique simplifiée du compte de résultat permettant de mieux en appréhender ses diverses composantes.

## Compte de résultat 2021

	(euros)			
	ASE	PJJ	Association	TOTAL
<b>PRODUITS</b>				
Facturation des marches	27 761	358 399		386 160
Subventions fondations			67 500	67 500
Cotisations, dons...			72 853	72 853
Produits financiers et divers			9 937	9 989
Produits exceptionnels			28 228	28 228
<b>TOTAL</b>	<b>27 761</b>	<b>358 399</b>	<b>178 518</b>	<b>564 730</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais directs des marches	23 902	251 897		275 799
Responsables de marches	6 509	65 153		71 662
Autres frais imputables	394	3 948		4 342
Frais de support	85 299	85 300		170 599
Frais associatifs			8 373	8 373
Report de subventions			5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>116 104</b>	<b>406 298</b>	<b>13 373</b>	<b>535 775</b>
<b>Résultat</b>	<b>-88 343</b>	<b>-47 899</b>	<b>165 145</b>	<b>28 955</b>

Le résultat positif de cette année vient à la suite de plusieurs déficits annuels ; il faut s'en réjouir, car malgré des conditions sanitaires qui n'ont pas retrouvé la normale, nous avons des comptes bénéficiaires. Mais ce résultat doit être relativisé, car les marches restent très largement déficitaires ; ce sont les subventions des fondations et les dons des particuliers qui nous permettent d'atteindre l'équilibre, de plus des profits exceptionnels permettent de dégager un excédent.

Il faut insister sur le déficit de l'activité « marches » qui est considérable, - 88 343 € pour les marches ASE et - 47 899 € pour les marches PJJ. La règle de répartition absurde de frais de support que nous imposent les administrations de tutelle, à savoir 50/50 entre ASE et PJJ quels que soient les nombres de jours de marche respectifs, rend toute comparaison impossible

L'activité a un peu augmenté par rapport à l'an dernier : un total de 1 068 jours de marche en 2021 contre 860 en 2020, alors qu'il y en avait 1710 en 2019.

- Marches ASE :

3 adolescents ont été pris en charge en 2021 pour un total de 97 jours de marche. Le tarif journalier moyen sur l'année est de 286 €, pour un déficit de 910 € par jour de marche ; ces chiffres montrent bien l'absurdité de la règle de répartition imposée par nos administrations de tutelles.

- Marches PJJ :

22 adolescents ont été pris en charge en 2021 et 3 ont terminé leur marche commencée en 2019, pour un total de 971 jours de marche dans l'année. Le tarif journalier moyen constaté en comptabilité sur l'année est de 369 €.

Le coût moyen d'un jour de marche est, de très loin, le plus élevé jamais constaté : 489 € contre 406 € en 2020, alors que le coût direct des marches (258 € par jour de marche) a augmenté de « seulement » 23 €. Il en résulte que le déficit pour un jour de marche atteint 127 €, contre 67 € en 2020.

Malgré cette situation financière catastrophique de l'activité marche, nous arrivons, tout de même, à un résultat global positif pour 3 raisons principales :

- Le maintien du niveau de subventions des fondations, alors que nous n'avons plus de coûts salariaux pour la recherche de fonds,
- Un niveau des dons qui s'est encore amélioré par rapport à l'année dernière,
- Des profits exceptionnels qui sont dus à des dépenses comptabilisées il y a plusieurs années qui ne seront jamais payées.

Dernier point à souligner : les 20 000 € mis en fonds dédiés en 2020 ont été utilisés en 2021, alors que les nouvelles subventions reçues ont permis de mettre 25 000 € en fonds dédiés.

## 2. Le Bilan de Seuil

### BILAN au 31/12

			(euros)		
ACTIF	2020	2021	PASSIF	2020	2021
Immobilisations	3 938	3 078	Total des fonds associatifs	48 643	32 235
Dû par ASE	30 243	2 205	Résultat de l'exercice	-16 409	28 955
Dû par PJJ	37 440	53 479	Fonds dédiés	20 000	25 000
Autres créances	17 474	19 976	Avance trésorerie Amis de Seuil	30 000	30 000
Disponibilités	122 963	234 903	Charges comptabilisées d'avance	13 249	23 031
			Autres dettes	116 575	174 420
<b>TOTAL</b>	<b>212 058</b>	<b>313 641</b>	<b>TOTAL</b>	<b>212 058</b>	<b>313 641</b>

#### A l'actif :

- Une nouvelle immobilisation en 2021 (tableau électrique).
- Les sommes dues par l'ASE et la PJJ au 31/12/2020 restent à un niveau anormalement élevé (des factures de plus de 2 ans impayées ont même été provisionnées pour 20 477 €).
- Les autres créances sont pour l'essentiel les avances faites aux accompagnants pour couvrir les frais des marches.
- Le niveau très élevé des disponibilités s'explique par le fait que le paiement des charges sociales a été décalé en raison de la pandémie.

#### Au passif :

- Les fonds associatifs (nos réserves) en y incorporant le résultat de l'exercice augmentent un peu pour atteindre 61 190 €. Toutefois, ce montant ne représente que la moitié de ce que nos réserves étaient en 2013.
- Les « charges comptabilisées d'avance » représentent les salaires et charges sociales des accompagnants relatifs aux marches de l'année 2020 mais qui ont été payés en 2022.
- Les autres dettes sont pour l'essentiel les cotisations URSSAF dont le règlement a été différé, ainsi que la formation professionnelle que nous payons avec un décalage dans le temps. Concernant les dettes de l'URSSAF, il y aura peut-être une bonne surprise ; en effet, il n'est pas impossible que les mesures d'allégement en raison du covid conduisent à des paiements inférieurs à ce qui a été enregistré en comptabilité.

La situation bilancielle, bien qu'en amélioration n'est toujours pas satisfaisante, il faut être conscient de la grande faiblesse de nos réserves face à l'importance des déficits que nous constatons d'année en année sur les marches.

### 3. Conclusion

Malgré le résultat positif de l'année, la situation financière de Seuil reste très préoccupante. En effet, ce résultat a été atteint grâce à des produits exceptionnels, donc non récurrents, et des produits qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre (subventions des fondations et dons des particuliers).

: Les tarifs, que nos administrations de tutelle nous accordent, restent très insuffisants pour couvrir le coût réel de nos marches :

- avec les moyens actuels pour l'encadrement des marches et les fonctions de support,
  - en réalisant 1800 jours de marche dans l'année,
  - sur la base des coûts constatés en 2021 et un tarif de 360 € par jour de marche,
- le déficit serait de 36 € par jour de marche.

Comme nous le mentionnons depuis plusieurs années, nous devons anticiper des coûts plus élevés, dans les prochaines années pour au moins 3 raisons :

- nous avons actuellement un Directeur bénévole dont le coût est inférieur de 50 000 € environ à celui d'un salarié,
- la rémunération des accompagnants est inférieure à ce qu'elle devrait être, les actuelles difficultés de recrutement ne peuvent qu'inciter à augmenter cette rémunération,
- nos locaux sont insuffisants pour faire face à la croissance de l'activité que nous souhaitons.

On peut en conclure que le coût d'une journée de marche pourrait atteindre environ 430 €. Même si le tarif 360 € accordée par la PJJ pour les marches en France était maintenu pour les marches à l'étranger, nous perdriions encore 70 € par jour de marche. Sur la base de 2 000 jours de marche dans l'année, il nous manquerait encore 140 000 € pour couvrir les charges totales...

Il ne faut pas se faire d'illusions, sauf miracle, le tarif PJJ ne sera pas réévalué avant de nombreuses années. Pour maintenir Seuil en vie, il faudra toujours compter sur le mécénat et les dons de particuliers. Les financements en provenance du mécénat sont de plus en plus difficiles à obtenir. De leur côté, les particuliers sont aussi sollicités pour des causes de plus en plus nombreuses. Je reste persuadé que c'est dans la recherche de donateurs particuliers qu'il faut principalement porter nos efforts.